Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID: 029-200076669-20240429-CS_26_04_2024-DE



Délibération n°2024-012 Comité syndical du 26 avril 2024

DESIGNATION DES REPRESENTANTS PLAISANCIERS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 26 avril 2024 à 9h, à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 17 titulaires + 1 suppléant Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Jean-Marc PUCHOIS, Stéphane LE DOARE, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Jean-Luc TANNEAU, Éric JOUSSEAUME, Cyrille LE CLEACH, Gwenola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Marc RAHER
Excusés	Didier GUILLON, Anne MARECHAL, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations en date du 8 décembre 2017, modifiée par les délibérations des 5 juillets 2018, 17 décembre 2019, 28 janvier 2020, 25 septembre 2020, 14 septembre 2021, 14 décembre 2021 et 15 juin 2023, le Comité Syndical a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille.

Les articles 5 et 6 des statuts de la Régie prévoient que les deux représentants des usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie et leurs suppléants siégeant au Conseil d'exploitation sont désignés pour une durée limitée à deux années.

Suites aux démissions de François Mével (représentant titulaire) et de Charles-Eric Raisin (représentant suppléant), il convient de procéder à leur remplacement pour la durée restant à courir.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID: 029-200076669-20240429-CS_26_04_2024-DE

En conséquence,

Vu les statuts de de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner, en qualité de membre du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, les représentants des usagers de la plaisance (titulaire et suppléant) suivants :

Titulaire	Suppléant
Gérard BALETAUD	Jean-Yves DREZEN

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DESIGNE LES REPRESENTANTS DES USAGERS DE LA PLAISANCE EN QUALITE DE MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION :

Titulaire	Suppléant
Gérard BALETAUD	Jean-Yves DREZEN

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

Maël DE CALAN

me ar